

# AFRIQUE CITOYENNE

Bande dessinée pour la jeunesse africaine - Février 2004 - ISSN 0851-7371

## L'enfance déshéritée



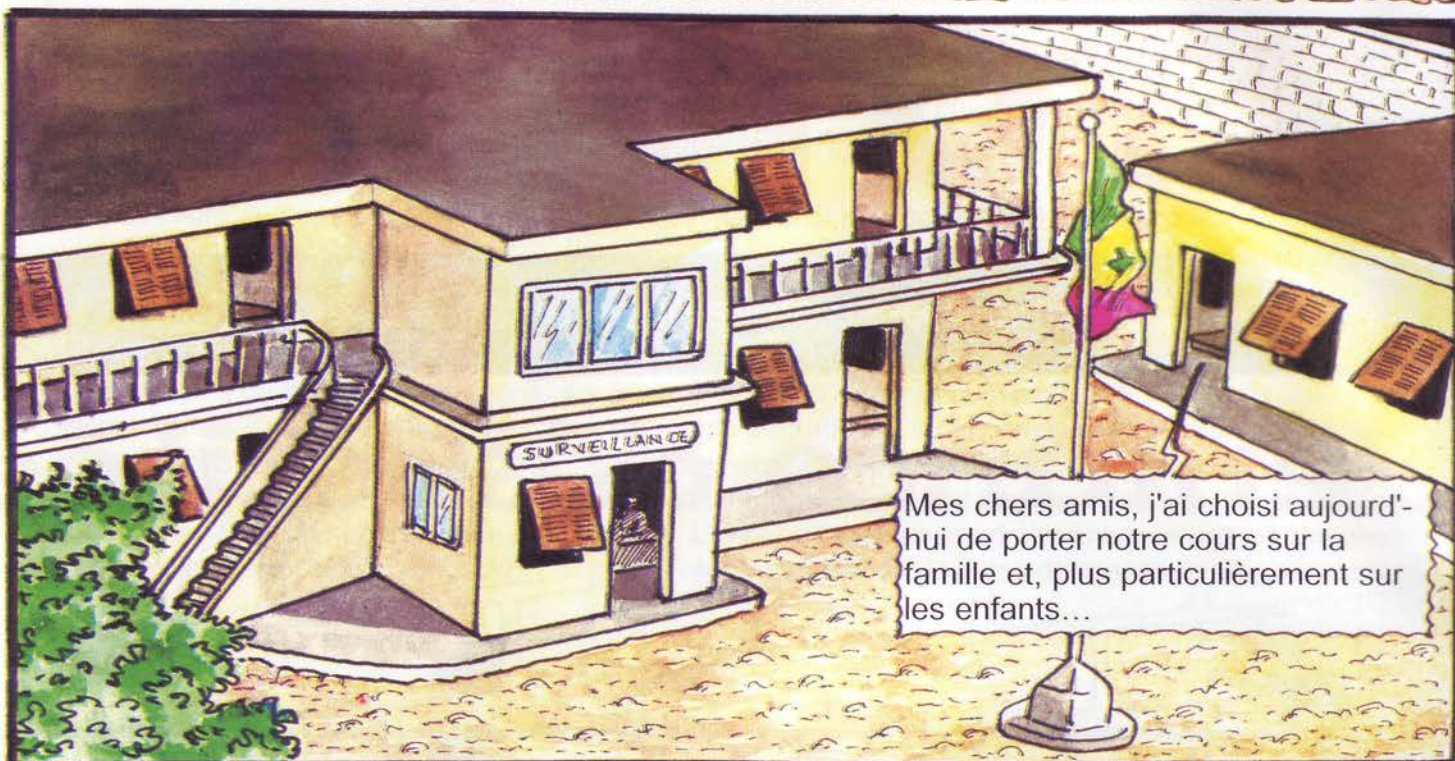
Association Sénégalaise de Coopération Décentralisée (ASECOD)

Observatoire Konard Adenauer pour les Droits Economiques et Socio-culturels (OKADES)

Fondation Konrad Adenauer (FKA)

N° 03

Le jeune lycéen, Pape qui, sur le chemin de l'école, vient d'assister à une discussion autour de la protection de l'environnement, arrive à temps en classe. Les cours viennent de démarrer dans son établissement scolaire où seules les voix des professeurs déchirent par moment, le silence...



Mes chers amis, j'ai choisi aujourd'hui de porter notre cours sur la famille et, plus particulièrement sur les enfants...



... qui, comme nous, ont besoin de vivre et grandir dans une société saine et paisible. Mais, d'abord, qu'est-ce qu'un enfant ?  
...Oui, Fatou...



Est considéré comme un enfant tout être humain de moins de dix huit ans, sauf si la loi nationale accorde la majorité plus tôt ... ou plus tard à l'instar de bon nombre de pays africains où l'âge majeur est fixé à 21 ans.



Très bien Fatou ! le dictionnaire définit l'enfance par la période de la vie humaine qui s'étend de la naissance jusqu'à la puberté. Donc, cette tranche de vie au cours de laquelle l'être humain est sujet d'un manque de maturité aussi bien physique qu'intellectuelle.



En somme, un enfant n'est pas un homme en miniature, mais bel et bien un enfant !... C'est exact ?



Exact, Oussou. Vous voyez donc que durant toute son enfance la personne humaine a besoin d'être protégée en raison de sa vulnérabilité. C'est pourquoi, la communauté planétaire a jugé judicieux de mettre sur pied une Convention relative aux Droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. Un peu moins de huit ans plus tard, en juin 1997, tous les pays du monde ont ratifié cette Convention, sauf deux : les Etats-Unis et la Somalie.

Et pourtant, Madame, il me semble que les Droits de l'enfant sont beaucoup moins respectés ailleurs que dans ces deux pays non signataires de cette Convention.



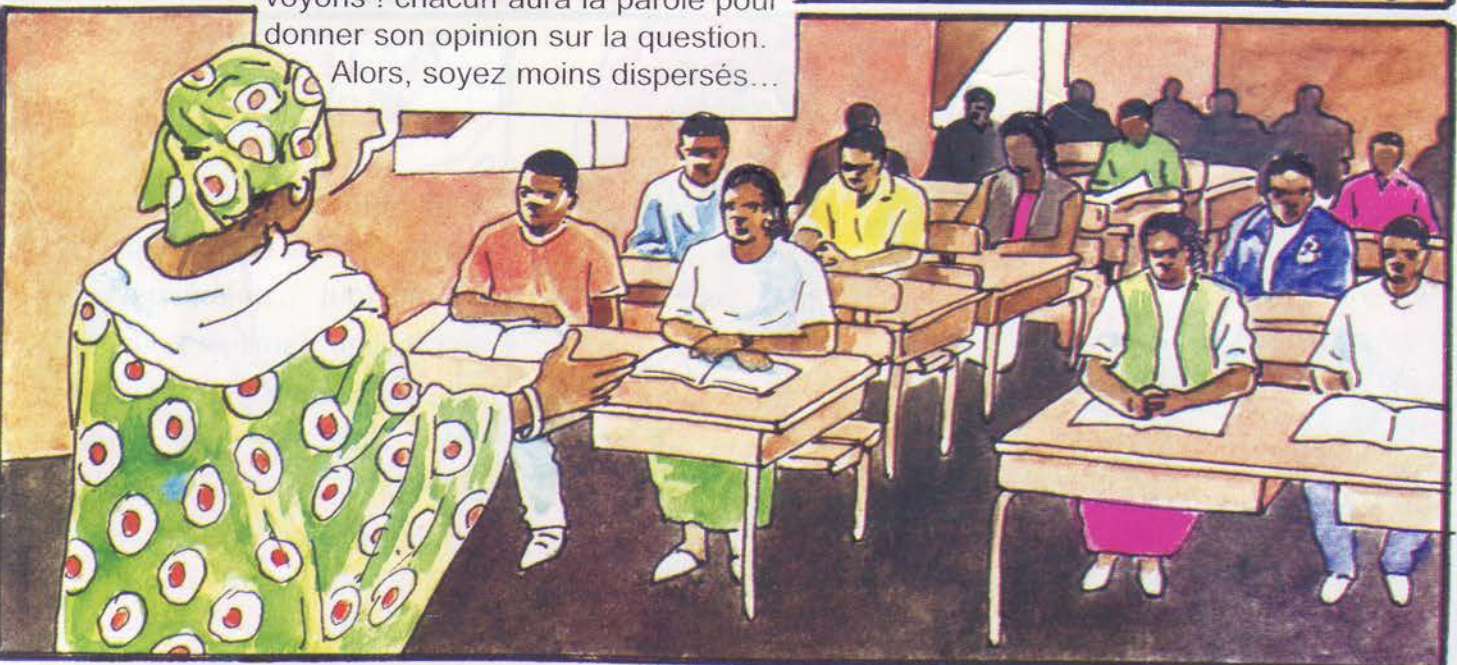
C'est normal, Pape ! En Afrique surtout, les Droits de l'enfant sont totalement ignorés et cette Convention gagnerait beaucoup à être largement vulgarisée en particulier dans les zones rurales.

Il faudra aussi tenir compte de notre fort taux d'analphabétisme qui peut en être la principale cause...

A mon avis il tient lieu de dénoncer la fuite de responsabilité des parents qui se cachent derrière la pauvreté pour sacrifier l'avenir de leur progéniture...



Doucement, les amis ! Du calme, voyons ! chacun aura la parole pour donner son opinion sur la question. Alors, soyez moins dispersés...





... Cependant, nous n'allons citer que les principaux Droits de l'enfant que sont : ...

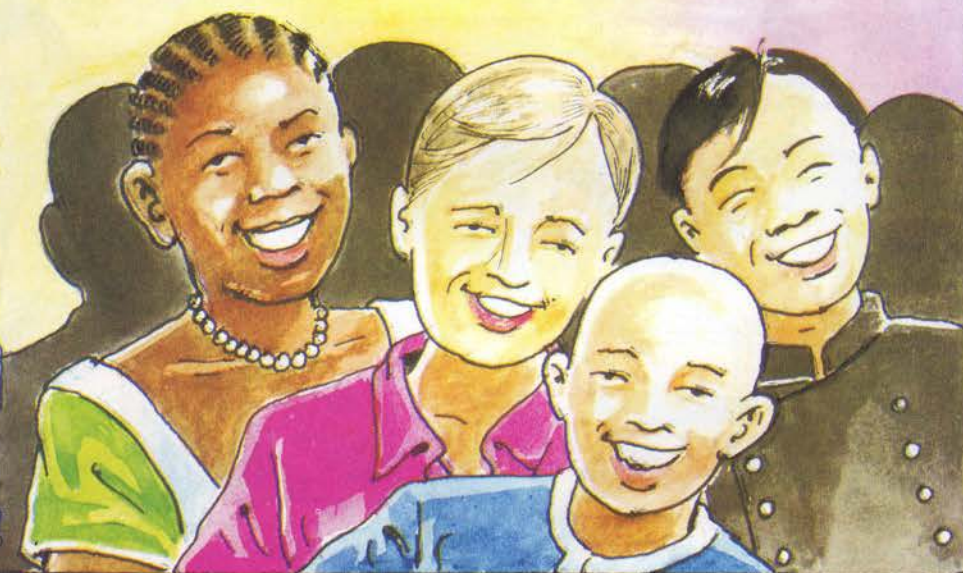


### **LE DROIT À UN NOM, À UNE NATIONALITÉ**

Tout enfant a droit à un nom dès la naissance. Il a droit d'acquérir une nationalité.

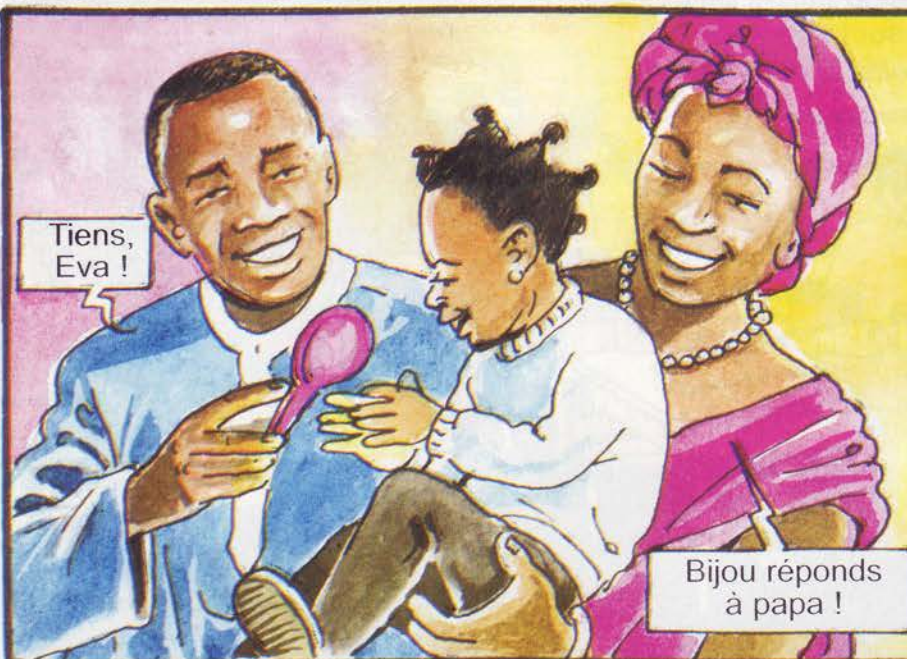
### **LE DROIT À L'ÉGALITÉ**

Tout enfant a droit à l'égalité des chances sans discrimination de race, de religion, d'origine, de sexe, de fortune ou autre situation...



### **LE DROIT À UNE FAMILLE**

Tout enfant a droit à une famille. L'Etat doit prendre en charge tout enfant privé de son milieu familial pour qu'il soit adopté par une famille ou placé dans un établissement approprié. La protection de l'identité est un aspect fondamental souvent méprisé...



## LE DROIT À L'ÉDUCATION ET AUX LOISIRS

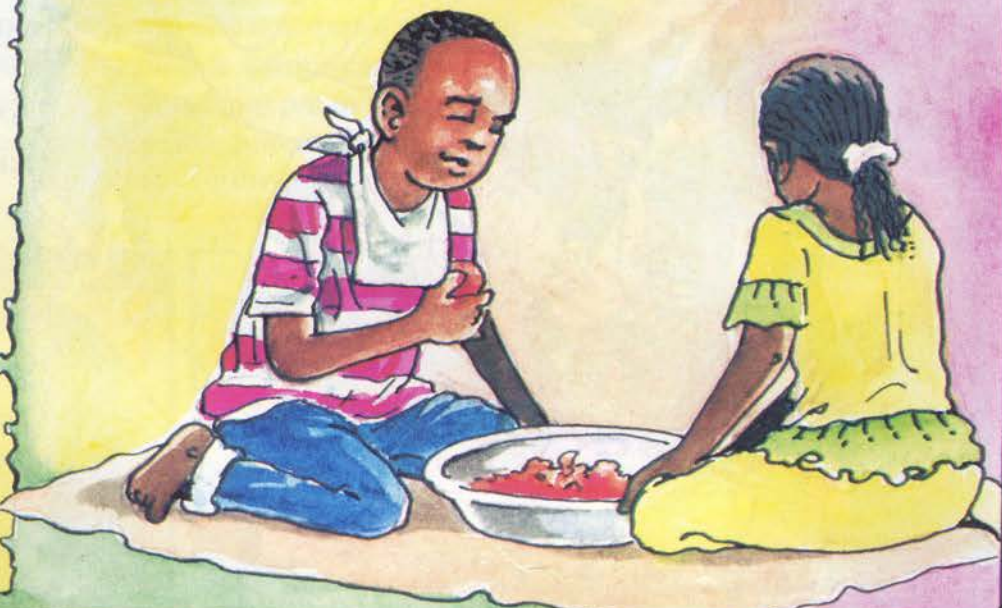
Tout enfant a droit à une éducation élémentaire gratuite et obligatoire pour lui permettre, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés et de devenir utile à la société. Il a aussi droit aux jeux et activités récréatives.



## LE DROIT À LA SURVIE ET AU DÉVELOPPEMENT

Tout enfant a un droit inhérent à la vie.

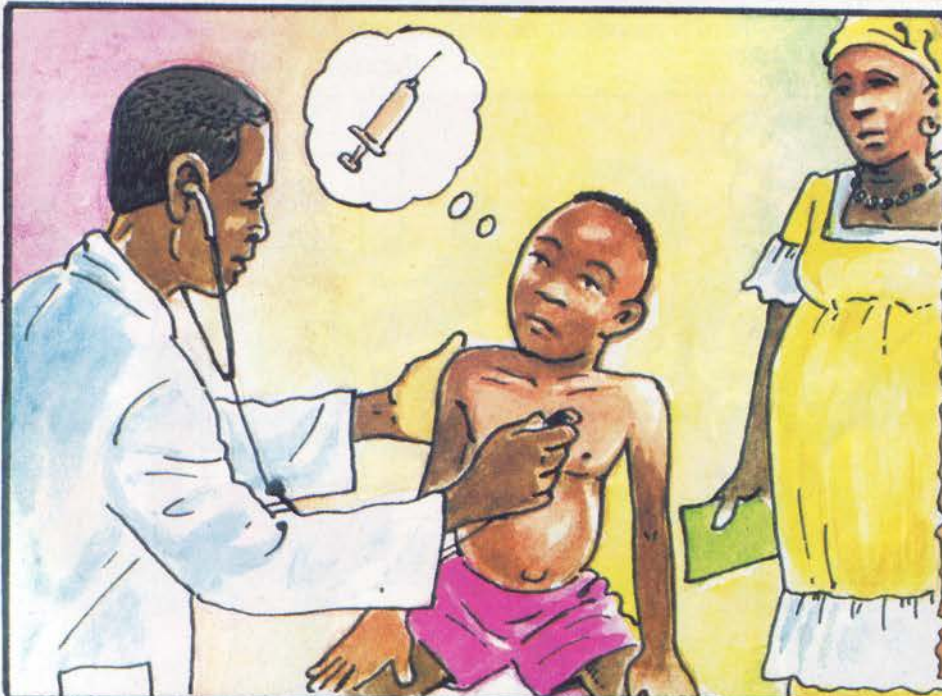
La famille et l'Etat ont l'obligation de lui assurer sa survie et son développement, car un enfant est comme une plante que l'on doit arroser quotidiennement pour qu'elle se développe.



## LE DROIT À LA SANTÉ

Tout enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible, le droit à une alimentation saine et à des soins médicaux.

Tout enfant désavantagé physiquement, moralement et socialement a droit à des soins spéciaux. Chaque future maman doit bénéficier d'une protection spéciale avant la naissance de son enfant.



## LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN

Tout enfant a droit à un logement dans un environnement qui lui permette de se développer d'une façon saine et normale sur les plans affectif, physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité.



## LE DROIT À LA PAIX

Tout enfant a droit à une éducation dans un esprit d'amitié et de tolérance entre les peuples, de paix et de fraternité universelle. En cas de catastrophe et de conflit armé, l'enfant réfugié a droit à une protection spéciale.



## LE DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, D'ASSOCIATION ET D'ACCÈS À L'INFORMATION

Tout enfant a droit à la liberté d'expression et d'association. Il a droit d'accéder à une information appropriée qui présente une utilité sociale et culturelle pour lui.





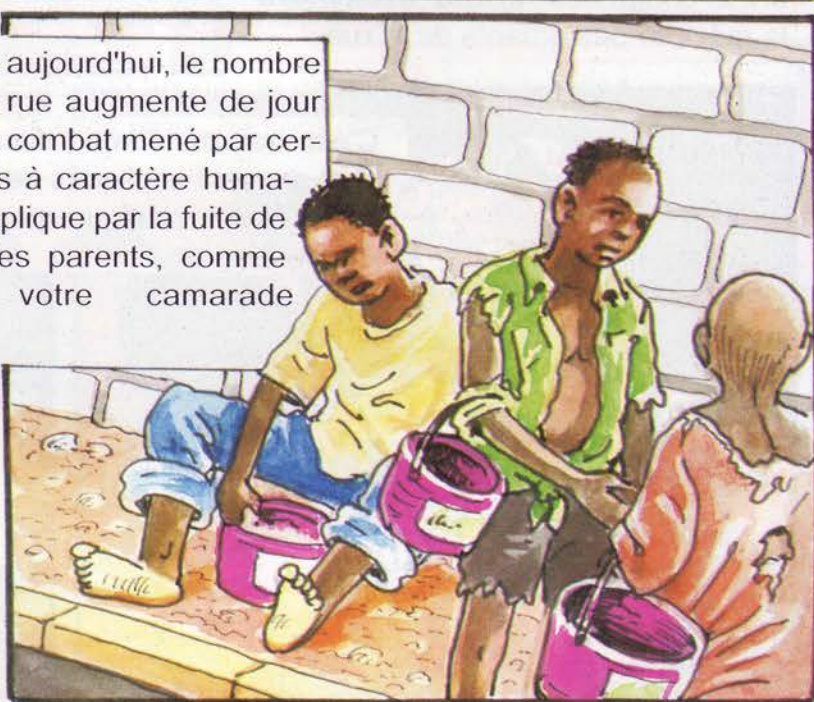
## LE DROIT À LA PROTECTION

Tout enfant a droit à l'amour et à la compréhension.

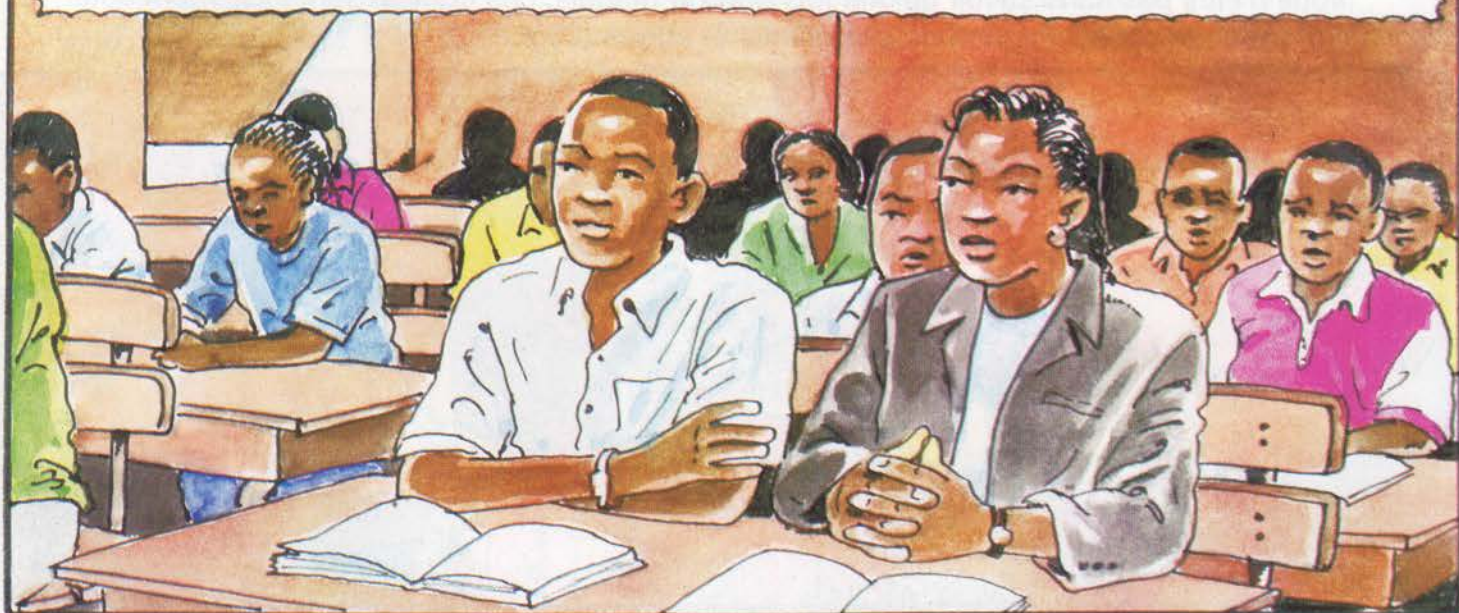
Il a droit à la protection contre la violence, la négligence, l'abandon, les mauvais traitements, l'exploitation économique et sexuelle. Il ne doit pas être soumis à la torture, à la traite, ni à un emploi qui nuise à sa santé, à son éducation et son développement. Il a le droit de bénéficier d'une assistance juridique et de rester en contact avec sa famille.



Malheureusement, aujourd'hui, le nombre des enfants de la rue augmente de jour en jour malgré le combat mené par certains organismes à caractère humanitaire. Cela s'explique par la fuite de responsabilité des parents, comme l'a souligné votre camarade Khoudia....

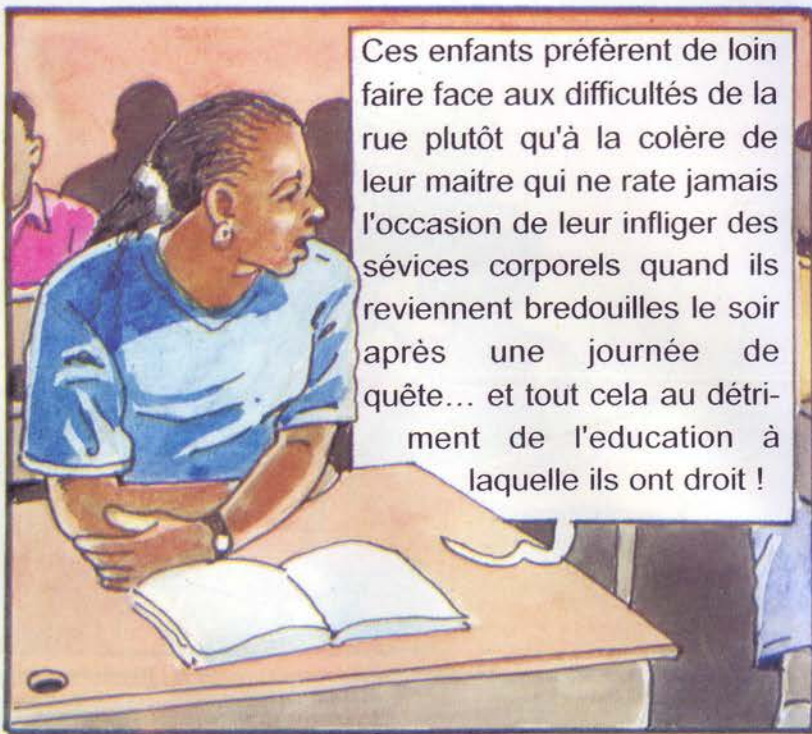


...mais aussi, il faut le dire, par le manque d'intérêt des collectivités locales qui doivent veiller à leur réinsertion sociale.





Madame, à mon avis l'Etat aussi doit veiller au bon fonctionnement des 'Daaras', ces écoles coraniques qui ont la charge des 'Talibés' composant la majorité des enfants de la rue.



Ces enfants préfèrent de loin faire face aux difficultés de la rue plutôt qu'à la colère de leur maître qui ne rate jamais l'occasion de leur infliger des sévices corporels quand ils reviennent bredouilles le soir après une journée de quête... et tout cela au détriment de l'éducation à laquelle ils ont droit !



C'est vrai, mais sous d'autres cieux, en Afrique surtout, les enfants sont souvent impliqués de force dans des conflits armés, comme soldats. Une pratique pourtant condamnée par l'article 38 de la Convention...



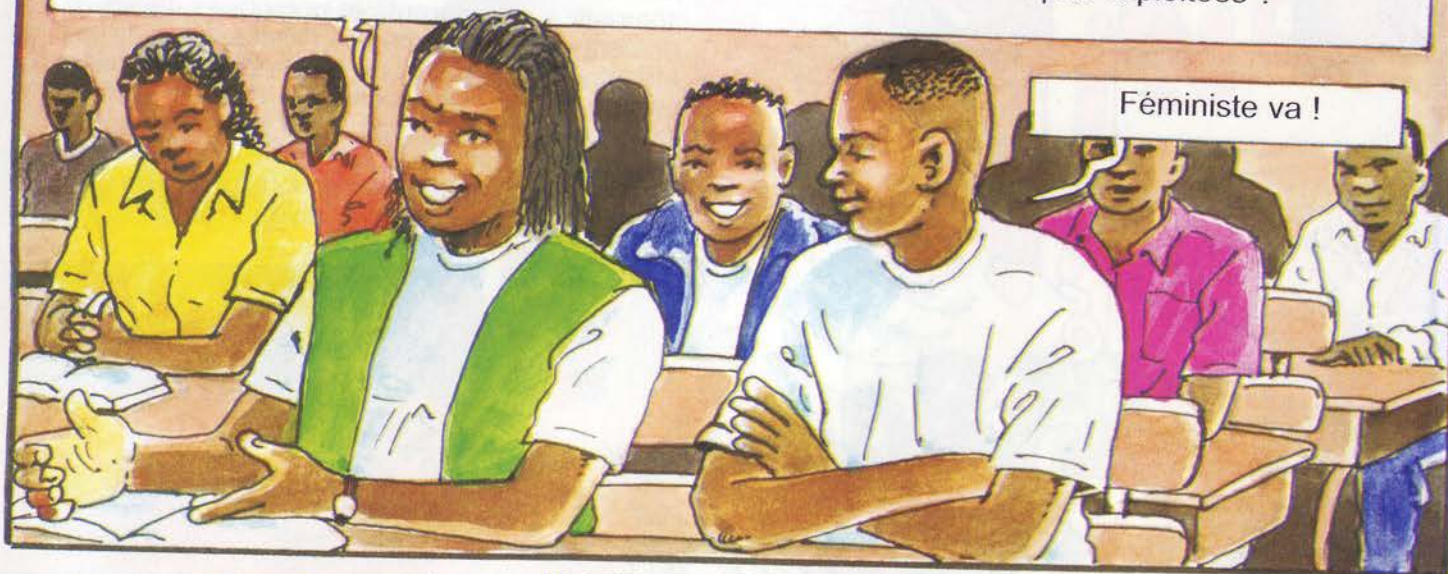
...vous n'êtes pas sans savoir qu'une fois dans le maquis, ces enfants sont facilement sous influence de la consommation de stupéfiants et autres drogues.



Tout enfant a le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales, mais cela n'implique pas sa soumission à des tâches rudes pouvant nuire à son développement et à sa santé.

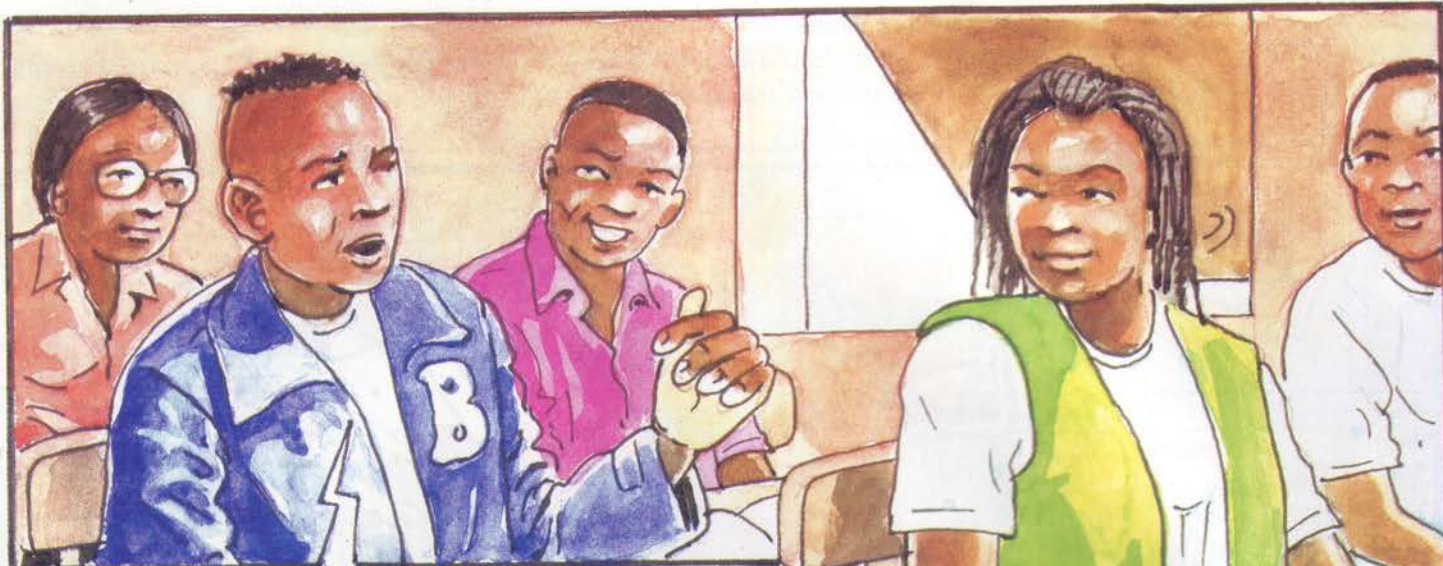


Excusez-moi, Madame.... Mais il me semble que depuis un moment l'on se focalise uniquement sur le triste sort des ...garçons. Et les filles alors, ne sont-elles pas exploitées ?



J'allais y venir, ma chère Fatou. La sécurité sociale dont je viens de parler concerne aussi les jeunes filles notamment les bonnes qui travaillent sans relâche et qui sont mal payées. Je ne parle pas de l'exploitation sexuelle, la pédophilie, la prostitution et de la pornographie dont elles sont souvent victimes...

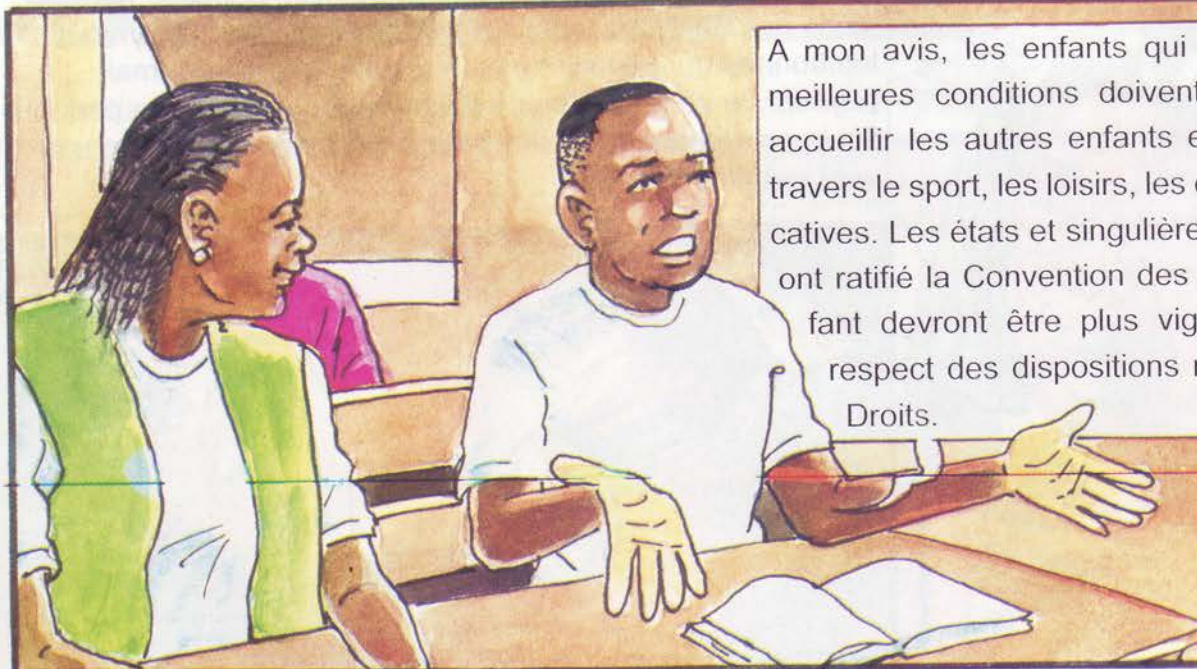




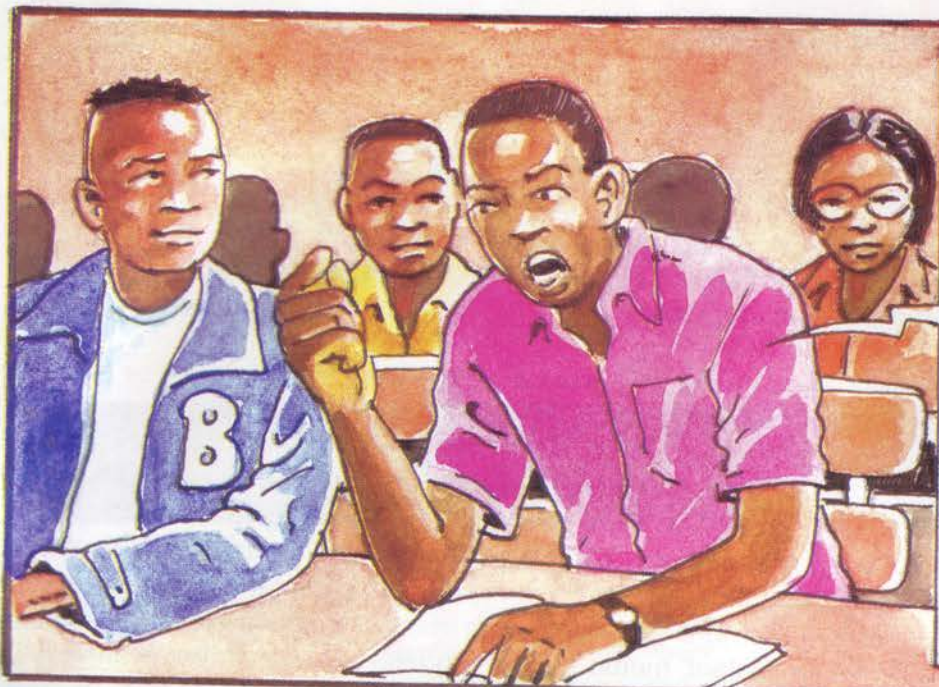
Excusez-moi Madame... J'ai l'impression que nous n'avons évoqué que des Droits dûs aux enfants, alors que qui dit "Droit", dit "Devoir" !... Les enfants n'ont-ils pas des devoirs à remplir ?



Bien sûr, les enfants ont des Devoirs : le respect scrupuleux des parents et personnes âgées, le respect du bien commun, l'assiduité dans les études, l'amélioration du cadre de vie et l'intégration des enfants déshérités dans la société. Bien, nous allons devoir clore cette discussion autour de l'enfance et j'aimerais savoir si vous avez quelques recommandations pratiques susceptibles d'améliorer le niveau de vie des enfants de la rue.



A mon avis, les enfants qui sont dans de meilleures conditions doivent contribuer à accueillir les autres enfants en difficultés à travers le sport, les loisirs, les causeries éducatives. Les états et singulièrement ceux qui ont ratifié la Convention des Droits de l'enfant devront être plus vigilants dans le respect des dispositions relatives à ces Droits.



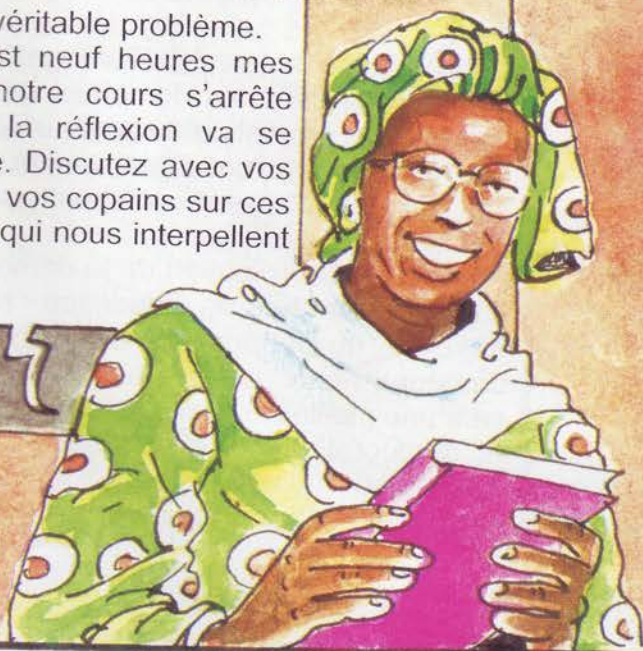
Ah ! Parlant de l'Etat, pourquoi ne devrait-il pas implanter des écoles coraniques ou aider à la restructuration de celles qui existent afin de lutter contre non seulement la maltraitance, la mendicité, mais encore l'anarchie qui règne dans ce milieu difficilement contrôlable ? Je pense qu'une telle restructuration pourrait déboucher sur une diminution sensible du nombre d'enfants dans la rue.

La question, à mon sens, ce n'est pas seulement l'Etat, mais c'est de voir quelles sont les motivations qui ont amené les parents à envoyer leurs enfants dans les "Daaras" plutôt qu'à l'école. On oublie par ailleurs ces autres enfants qui travaillent dans les rues ou ces filles employées de maisons... Pourtant, cela mériterait qu'on en parle. Y a-t-il des possibilités d'amener les parents d'inscrire leurs enfants à l'école et à leur ouvrir ainsi un avenir meilleur ?



**DRIIING!**  
**DRIIINGS!**  
**DRIIING,**

Là est le véritable problème. Bien, il est neuf heures mes enfants, notre cours s'arrête ici, mais la réflexion va se poursuivre. Discutez avec vos parents et vos copains sur ces questions qui nous interpellent tous.



## **AFRIQUE CITOYENNE**

Bande Dessinée pour la jeunesse africaine

Directeur de publication  
**El Hadj Sidy DIENG**

Conception  
**ASECOD**

Scénario et Dessins  
**Malang SENE**  
dit Kabs

Infographie  
**Alwaly GUEYE**

Réalisation  
**SIE**

## Note de l'Editeur

### une préoccupation majeure



Nous disions dans la précédente édition de "Afrique Citoyenne" que notre ambition est d'avoir pour l'année 2004 une parution trimestrielle sur différents thèmes, autour d'objectifs communs avec la Fondation Konrad Adenauer notre partenaire stratégique.

C'est dans ce cadre que ce troisième numéro entre vos mains est consacré aux Droits des Enfants. A ce propos, pour ce qui est des mécanismes de contrôle, les conventions internationales et déclarations couvrent une variété de violations et prévoient des dispositions spécifiques concernant les groupes particulièrement vulnérables. Cependant la question des enfants reste une préoccupation majeure de la Communauté internationale, si nous faisons référence au droit à l'éducation, au travail des enfants, à la santé et au virus VIH / SIDA, jusqu'aux enfants ayant accès à l'Internet, exposés à du matériel inapproprié. Il y a par ailleurs les enfants qui vivent dans la rue ou qui sont victimes d'autres formes d'exploitations, d'abus, de traitements dégradants, sans compter les enfants qui prennent part à des conflits armés. C'est dans cet état d'esprit qu'il convient de rappeler que seuls la Somalie et les Etats-Unis doivent encore ratifier la Convention sur les Droits de l'enfant, même s'il faut regretter que des pays l'ayant ratifiée ne mettent pas en évidence la protection des enfants. L'impératif est que les droits énoncés par les Nations Unies et leurs conventions soient enfin respectés par tous. Votre trimestriel de Bandes dessinées participe de ce combat.

**El Hadj Sidy DIENG**  
**Président ASECOD**

#### **ASECOD** **Association Sénégalaise de Coopération** **Décentralisée**

#### **OBJECTIFS**

- Favoriser l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi.
- Lutter contre les fondamentalismes de toutes sortes et contre les tentations de l'économie criminelle notamment drogues, mafia, etc....
- Combattre, en appuyant la décentralisation en milieu rural, la pauvreté et la faim.
- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté.
- Encourager et favoriser la liberté d'entreprendre.
- Assurer une meilleure coordination des ressources existantes.
- Mener des campagnes dans le sens de réduire les déséquilibres structurels.
- Aider à mettre en place des programmes efficaces de réduction de la pauvreté.
- Documenter sur les droits de l'homme en situation de conflits internes.

Association Sénégalaise de Coopération Décentralisée (ASECOD)  
Récépissé N° 2664 / MINT / DAGAT du 30/06/1970  
Siège : Liberté 6 extension VDN N° 12 - BP : 540 (RP) DAKAR  
Tél : (221) 867 22 22 - Fax : (221) 827 36 35  
E-mail : afriqcitoyen@sentoo.sn

#### **LA FONDATION** **KONRAD ADENAUER** **(FKA) AU SENEGAL**



**Konrad**  
**-Adenauer-**  
**Stiftung**

La Fondation Konrad Adenauer est présente au Sénégal depuis 1976. Même si elle est, au plan diplomatique formel, implantée dans 11 pays d'Afrique, la Fondation Konrad Adenauer (FKA) intervient, au total dans 22 pays du continent.

Elle peut s'appuyer, au Sénégal, sur un des pays précurseurs de la démocratie, pétri de culture démocratique qu'elle estime solide et qui a des structures et des institutions bien ancrées.

La Fondation soutient le Sénégal dans ses efforts permanents dans les domaines de la décentralisation et de la promotion du secteur économique privé. A fortiori, les diverses initiatives en matière d'éducation civique mobilisent son attention et son concours.

Au-delà de la promotion de la démocratie en Afrique et dans le monde, la Fondation Konrad Adenauer entrevoit, au Sénégal, les perspectives où l'axe fondamental reste la formation en tant qu'outil favorisant une meilleure assise de la gestion décentralisée et démocratique dans les collectivités locales, de l'implantation d'une économie pluraliste d'orientation sociale et d'une éducation civique durable.

FONDATION KONRAD ADENAUER  
Stèle Mermoz N° 32 Route Pyrotechnique  
BP: 5740 Fann Dakar - Sénégal  
Tél: (221) 860 25 30 - Fax: (221) 860 24 30  
E-mail: kasdakar@sentoo.sn